

Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV de la région
Occitanie



A retenir











MILDIU	Peu de progression sur grappes mais le mildiou reste actif sur feuilles. Il est important de maintenir un feuillage fonctionnel pour la mise en réserve et la maturité des grappes restantes.
VERS DE LA GRAPPE	Le 3 ^{ème} vol est important sur certains secteurs. Observez les pontes pour envisager une gestion de la G3.
BOTRYTIS	Les conditions humides pourraient réactiver les foyers surtout en présence de perforations.
FLAVESCENCE DOREE	T3 conv : du 20 juillet au 5 août
ANNEXE	<i>BSV Hors-Série – Aleurode épineux du citronnier (Aleurocanthus spiniferus)</i>

METEO

• Pour la période écoulée

La semaine a été quasiment sèche mais avec une humidité matinale bien présente.

• Pour les prochains jours

		Mer 2	Jeu 3	Ven 4	Sam 5	Dim 6
31	Températures	16-32	17-26	14-25	13-26	14-28
	Tendances					
82	Températures	16-31	17-25	14-24	13-25	14-27
	Tendances					

La semaine s'annonce encore perturbée avec une baisse des températures.



Directeur de publication :
Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
Hte-Garonne, du Tarn-et-
Garonne, Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
DRAAF Occitanie, Vinovallée
Cave de Fronton



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère
chargé de l'agriculture et le
ministère chargé de l'écologie,
avec l'appui financier de
l'Agence Française pour la
Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués au
financement du plan Ecophyto.

STADES PHENOLOGIQUES



Stade 35 : début véraison

Stade 37 : fin véraison

Photos Vivalie 46 et CA81 – stades
selon échelle Eichhorn et Lorenz



Tableau des stades phénologiques

Vignoble	Cépages	Fermeture de la grappe	Tout début véraison	Début véraison	Mi-véraison	Fin véraison
Fronton	Gamay					
	Muscat					
	Négrette					
	Côt					
	Syrah					
	Cabernet					
Brulhois	Chardonnay et Sauvignon					
	Tannat et Côt					
	Muscat de Hambourg					
	Gamay et Merlot					
St Sardos et Quercy	Gamay					
	Tous cépages					

La véraison progresse lentement et la pousse ralentit.

MILDIOU *(Plasmopara viticola)*

• Situation au vignoble

Sur le vignoble de Fronton, les symptômes sur grappes sèchent mais les symptômes sur feuilles sont toujours sporulant. Les dégâts sont importants.

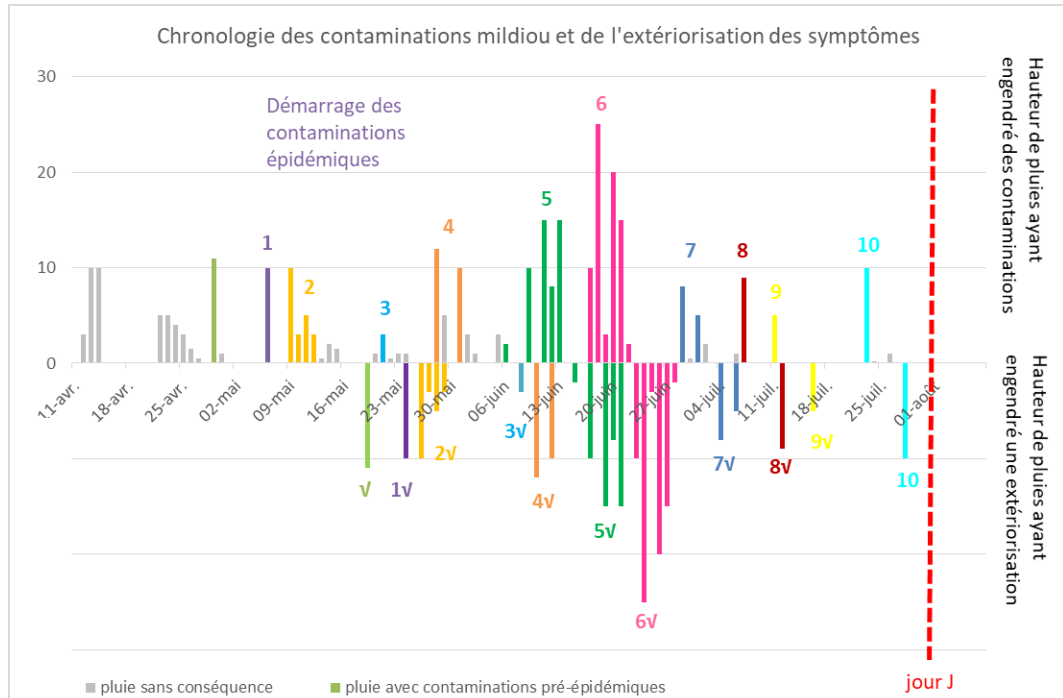


Grappe impactée par du mildiou
– Photo CA82

Sur le Tarn-et-Garonne, les symptômes sur grappes sèchent mais les symptômes sur feuilles progressent. On observe du mildiou mosaïque mais aussi des taches fraîches sur jeunes feuilles (repiquages). En 2023, la pression a été forte et singulière. Elle a nécessité une gestion de tous les instants et le moindre relâchement a été lourd de conséquences. Les pertes de récolte sont significatives : au moins 30% de pertes avec des cépages beaucoup plus impactés comme le Merlot, le Cabernet franc et le Chardonnay.

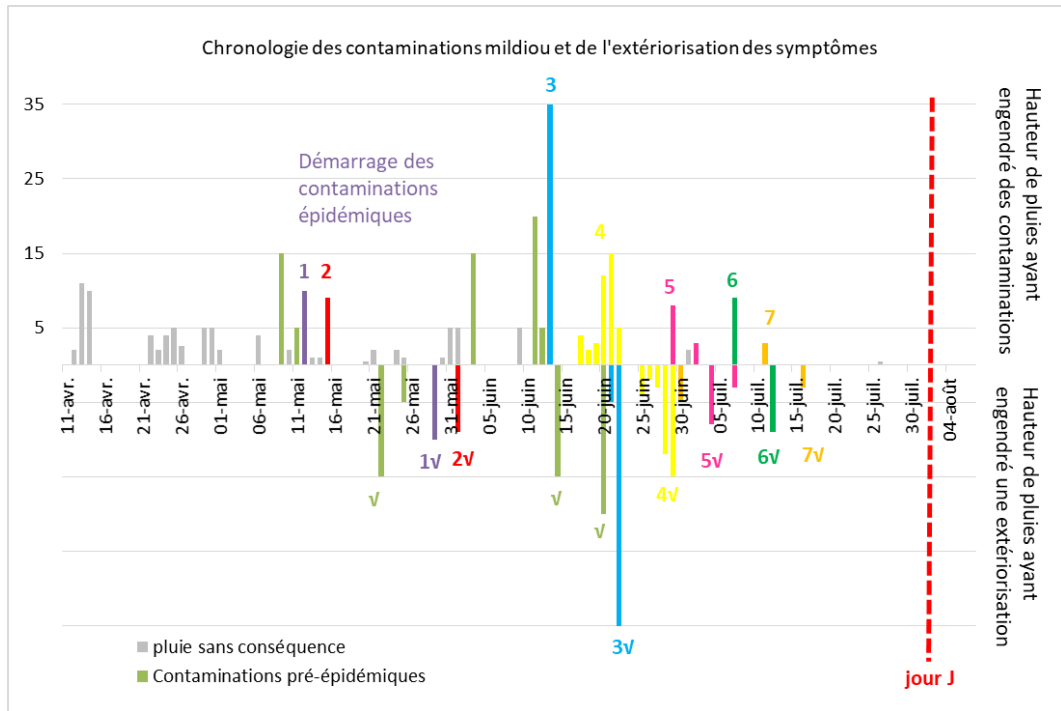
Évaluation du risque : Les symptômes sont toujours très présents au vignoble, ils ont tendance à sécher sur les grappes mais le feuillage reste très impacté.

Les grappes ayant entamé la véraison sont maintenant moins sensibles. Il reste néanmoins important de maintenir un feuillage actif afin de favoriser la maturité des raisins mais aussi la mise en réserve indispensable pour la campagne suivante.



Les histogrammes positifs indiquent la pluviométrie moyenne enregistrée sur le Tarn-et-Garonne et son impact en termes de contaminations Mildiou (hors repiquages).

Les histogrammes négatifs rappellent la hauteur de la pluie et la date correspond à la sortie des symptômes liés à cette pluie (date théorique à droite du trait rouge ou réelle à gauche de ce trait). Une croix sur ces sorties indique que la sortie théorique n'a pas été observée au vignoble, le signe √ indique une observation de ces symptômes.



Les histogrammes positifs indiquent la pluviométrie moyenne enregistrée sur le vignoble de Fronton et son impact en termes de contaminations Mildiou (hors repiquages).

Les histogrammes négatifs rappellent la hauteur de la pluie et la date correspond à la sortie des symptômes liés à cette pluie (date théorique à droite du trait rouge ou réelle à gauche de ce trait). Une croix sur ces sorties indique que la sortie théorique n'a pas été observée au vignoble, le signe √ indique une observation de ces symptômes.



Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et peut aider dans la gestion du mildiou. Consultez la liste des produits de bio-contrôle en [cliquant ici](#).

Résistance : le mildiou présente des résistances vis-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter son calendrier de traitement en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en [cliquant ICI](#) ou le site R4P en [cliquant ICI](#).

BLACK ROT *(Guignardia bidwellii)*

• Situation au vignoble

Le black-rot a été présent sur grappes sur certaines parcelles mais il a été moins impactant que le mildiou.

Évaluation du risque : La véraison étant enclenchée dans de nombreuses situations, un risque ne demeure que sur parcelles impactées et tardives où les symptômes peuvent se propager de proche en proche jusqu'à la véraison.

OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

• Situation au vignoble

Sur tous les vignobles, la situation évolue peu. Lorsque des symptômes sont présents, ils restent peu impactants.

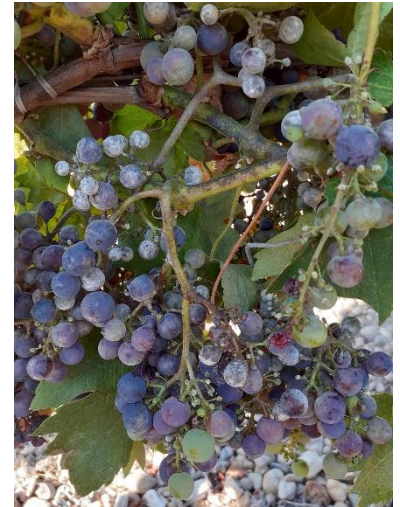
Évaluation du risque : Un risque ne subsiste que sur parcelles tardives et présentant des symptômes.



Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Consultez la liste des produits de bio-contrôle en [cliquant ici](#).



Résistance : l'oidium présente des résistances vis-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter son calendrier de traitement en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en [cliquant ICI](#) ou le site R4P en [cliquant ICI](#).



Oïdium sur grappes – Photo CA82

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

• Situation au vignoble

Sur le vignoble de Fronton, des foyers sont visibles sur Négrette. Ils sèchent et ne progressent pas.

Sur les vignobles du Tarn et Garonne, très peu de symptômes sont observés.

Évaluation du risque : Les symptômes sèchent mais pourraient être rapidement réactivés avec l'humidité des prochains jours et particulièrement, en présence de perforations d'eudémis. La gestion de ce ravageur permet de limiter les portes d'entrée pour ce champignon.



Résistance : le botrytis présente des résistances vis-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter sa stratégie en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en [cliquant ICI](#) ou le site R4P en [cliquant ICI](#).

VERS DE LA GRAPPE (*Lobesia botrana*)

• Situation au vignoble

De nouvelles et fortes captures ont eu lieu sur les pièges du vignoble de Fronton. Quelques perforations sont observées (10% au maximum), notamment sur les secteurs avec le plus de piègeages.

Sur le Tarn et Garonne, le niveau de captures est fort. Aucune perforation n'a été signalée en G2.

• Modélisation (LOB, IFV)

La nymphose serait en cours ainsi que le début du vol.

Évaluation du risque : Le 3ème vol est confirmé.

En cas de dépassement de seuil, la gestion de la G3 est à mettre en œuvre car l'impact de l'eudémis sur la récolte peut être important aussi bien en termes de qualité que de quantité.

Surveillez le dépôt des pontes et l'arrivée du stade tête noire pour en optimiser la gestion.



Seuil indicatif de risque :

- 10 perforations pour 100 grappes en fin de G2
- 5 perforations pour 100 grappes en fin de G2 (parcelle en confusion)

Techniques alternatives : La confusion sexuelle est une méthode de lutte biologique.
<https://www.vignevin-occitanie.com/fiches-pratiques/confusion-sexuelle/>

CICADELLE VERTE *(Empoasca vitis)*

• Situation au vignoble

Les populations larvaires sont globalement peu présentes sur l'ensemble des vignobles. Sporadiquement, dans le Tarn et Garonne, quelques parcelles présentent des niveaux de population plus élevés.

Les grillures sont visibles, notamment sur Négrette.

Évaluation du risque : Le seuil de risque se rapproche. Surveillez vos parcelles.



Seuil indicatif de risque : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

Techniques alternatives : Des solutions de biocontrôle existent. Elles sont à appliquer sur des larves jeunes ou de manière « préventive ». Par exemple, l'application d'argile comme barrière physique.

FLAVESCENCE DOREE *(Scaphoideus titanus)*

• Situation au vignoble

L'extériorisation de symptômes semble progresser.

Évaluation du risque : Les dates d'intervention ont été fixées par la DRAAF :

T3	en conventionnel : à réaliser sur les populations adultes, selon analyse de risque, entre le 20 juillet et le 5 août	Prochainement
	en AB : 10j après le T2, selon analyse de risque	Terminé

L'arrêté préfectoral est publié sur le site de la DRAAF, retrouvez-le en cliquant [ICI](#).

Le T3 n'est obligatoire que sur les parcelles de vigne-mères.

Dans tous les autres cas, sa réalisation est soumise à l'analyse de risque et est conseillée si :

- présence de foyers (parcelle à plus de 20%) dans l'environnement des parcelles lors de la prospection 2022 (ou antérieurement),
- présence de friches de vigne dans l'environnement proche,
- présence de pieds FD dans la parcelle...

Penser à enlever tout pied atteint dès sa détection.

DIVERS

Les apoplexies et les pieds atteints de maladies du bois sont très présents.

Observations de folletage et feuilles basses jaunies. Des brûlures/échaudages sur baies sont visibles. Beaucoup de chutes de feuilles dues à la chaleur et au mildiou sont visibles.

Des œufs de chrysope en quantité importante sont signalés. Les chrysopes sont des auxiliaires des cultures.

Le prochain BSV sera le dernier, le 8 août

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISEE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tam et élaboré sur la base des observations réalisées la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, la Chambre d'Agriculture du Tam-et-Garonne, Vinovalie Cave de Fronton, Qualisol et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Ce mois-ci, découvrez la nouvelle plateforme
Auxiliaires et pollinisateurs sur le site Agriconnaissances !



The banner features the COBRA logo on the left and the OCAADP logo on the right. The main title 'AUXILIAIRES ET POLLINISATEURS' is in large green letters. Below it, the text 'Découvrir et développer la biodiversité fonctionnelle dans vos parcelles' is in white on a green background. A central orange box contains the text 'Un espace web pour vous familiariser avec les enjeux de la biodiversité fonctionnelle en milieu agricole'. The bottom right corner includes logos for 'itsap' (Institut de l'Arbre et de la Vigne), 'CHAMBRE D'AGRICULTURE MIDI-PYRENEES', and the 'Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation'.

Page accessible en cliquant [ICI](#)



ALEUROCANTHUS SPINIFERUS

Première détection en France de l'Aleurode épineux du citronnier

(Gard et Hérault, juin 2023)

Originaire du Sud-Est de l'Asie, l'insecte aleurode épineux du citronnier *Aleurocanthus spiniferus* s'attaque à un grand nombre d'espèces végétales, et il a été détecté en Europe suite à son introduction, à partir de 2008 en Italie, puis en Grèce, en Croatie, au Monténégro et en Albanie ; ainsi que dans d'autres régions du monde dont l'île de La Réunion en 2013.

SITUATION EN OCCITANIE

L'aleurode épineux du citronnier est désormais **présent en France métropolitaine**, où il a été officiellement détecté pour la première fois au mois de **juin 2023** dans les départements du **Gard** et de **l'Hérault**, sur diverses espèces végétales.

Suite au signalement d'une suspicion de présence, la DRAAF-SRAL a officiellement identifié l'insecte sur les communes de Aubord, Bernis, Congénies, Junas, Nîmes, Uchaud, Vauvert et Vestric-et-Candiac (Gard) ainsi que Lunel et Saint-Nazaire-de-Pézan (Hérault).

Les genres et espèces botaniques suivants ont été trouvés infestés sur ces communes : agrumes (*Citrus*), rosier (*Rosa*), vigne (*Vitis vinifera*), grenadier (*Punica granatum*), fruitiers à pépins ou d'ornement tels que pommiers, poiriers, cognassier, néflier, buisson-ardent (*Amelanchier*, *Cydonia oblonga*, *Malus*, *Eriobotrya japonica*, *Pyrus*, *Pyracantha*), arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*), faux-aralia (*Fatsia japonica*), lierre (*Hedera*), poivre du Sichuan (*Zanthoxylum piperitum*), et vigne vierge (*Parthenocissus quiquefolia*).

Des dégâts (jaunissements ou taches sur feuilles, affaiblissement de la plante, formation de fumagine) associés à la présence de l'aleurode ont été signalés sur certains des sites infestés. **Les autorités en charge de la protection des végétaux appellent à la vigilance et à la mobilisation de tous.**

La situation reste évolutive, et les nouvelles détections officielles (nouvelles communes concernées ou nouvelles espèces végétales trouvées infestées) seront communiquées sur le site de la DRAAF Occitanie : [lien vers la page DRAAF dédiée](#).

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
DRAAF, SRAL, CRAO



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

QUELS SONT LES SYMPTOMES DE LA MALADIE ?

Cet organisme nuisible aux végétaux est **polyphage** : il s'attaque à une grande diversité d'espèces.

L'aleurode épineux du citronnier s'alimente sur les feuilles des végétaux, et affaiblit la plante. De plus, il excrète un miellat abondant et collant qui conduit au développement d'une couche noirâtre (la fumagine), empêchant la photosynthèse et la respiration de la plante.

De fortes infestations peuvent entraîner la chute des feuilles et même conduire à la mort de jeunes arbres ou plantes trop affaiblies.

Les larves sont regroupées en colonies immobiles sur la face inférieure des feuilles : de petite taille (entre 0,3 et 0,8 mm), noires avec une marge blanche constituée de courts filaments de cire. Les adultes possèdent des ailes gris-bleu avec des points blancs et ne mesurent pas plus de 1,7 mm.

Du fait de sa dangerosité notamment pour la production d'agrumes, cet aleurode est considéré comme **organisme de quarantaine dans l'Union européenne** (règlement (UE) 2016/2031 et règlement d'exécution (UE) 2019/2072), dont l'introduction et la dissémination sont interdites sur l'ensemble du territoire. **La lutte est de plus obligatoire** en vue de son éradication ou, s'il est constaté officiellement que l'éradication est impossible, en vue de son enrayement (règlement (UE) 2022/1927).



Adultes et œufs sur la face inférieure d'une feuille de citronnier



Pupes sur la face inférieure de feuilles d'agrumes



Nymphes et œufs



Fumagine sur feuilles d'agrumes



Feuille de vigne infestée

RESTRICTION A LA CIRCULATION DES VEGETAUX

Ainsi, dans les communes infestées, la circulation de végétaux destinés à la plantation des genres et espèces spécifiés (liste des espèces hôtes d'*Aleurocanthus spiniferus* téléchargeable en bas de [cette page](#)) produites sur ces communes est soumise à des exigences particulières :

- Constatation officielle (par le service en charge de la protection des végétaux ou son délégataire) que le lieu de production est exempt de l'organisme nuisible ;
- ou réalisation par l'opérateur professionnel de traitements appropriés, sous le contrôle du service en charge de la protection des végétaux ou son délégataire), pour garantir l'absence de l'organisme nuisible et vérifier l'absence dudit organisme avant mise en circulation.

QUE FAIRE EN PRESENCE D'UN FOYER ?

Toute observation d'insectes "suspects" par un opérateur professionnel ou un particulier (qu'il s'agisse de larves ou d'adultes) doit être signalée sans délai à la DRAAF-SRAL Occitanie.



Une suspicion de foyer ?

Contactez rapidement la DRAAF-SRAL Occitanie :

sral.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr



En cas de détection, le détenteur de la plante doit détruire au plus vite les parties de végétaux infestées (ou les végétaux entiers en cas de forte infestation) :

- soit par **incinération** (dans le respect des restrictions à l'usage du feu en vigueur),
- soit en les enfermant dans des **sacs hermétiques** pendant au moins deux semaines.

Des traitements insecticides à base d'huiles minérales, paraffiniques ou huiles essentielles d'orange, à action physique (contact/asphyxie) sur les larves, peuvent être conseillés dans le respect des usages autorisés pour ces produits, sur les plantes assainies, dès lors qu'une infestation peu importante sans développement de fumagine est observée. D'autres traitements insecticides efficaces existent, réservés à un usage professionnel et à la possession d'un Certiphyto.

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ
(REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Hors série *Aleurocanthus spiniferus* rédigé par la DRAAF-SRAL Occitanie.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.